

**PROCES-VERBAL DE**  
**LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 JANVIER 2012**

Nombre de Conseillers en exercice : 29  
" " présents : 22  
" " ayant donné pouvoir : 7  
" " votants : 29

Date de la convocation : 19 janvier 2012

Date de l'affichage : 1<sup>er</sup> février 2012

**PRESENTS** (à l'ouverture de la séance) : M. PERNOT, Maire ; M. BOUVET, M. MATHIEU, Mme HUMBERT, M. DUSSOUILLEZ, Mme BAILLY, M. SAILLARD, Adjoint ; M. BINDA, M. BOECK, Mme BOURGEOIS, M. CUSENIER, M. DOUARD, Mme FIILIPPI, M. GRENIER, Mme LEDUCQ, M. ROZE, Mme TBATOU, M. DUPREZ, Mme GUICHARDIERE, Mme JEUNET, M. OLIVIER, Mme RAME.

**EXCUSES** : Mlle MARTIN (pouvoir à M. PERNOT) ; Mme BAUD (pouvoir à Mme HUMBERT) ; Mme FAIVRE (pouvoir à M. BOUVET) ; M. MENANT (pouvoir à M. ROZE) ; Mlle PROST (pouvoir à M. DUSSOUILLEZ) ; Mme SEGUIN (pouvoir à Mme TBATOU) ; M. BESSOT (pouvoir à Mme JEUNET).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. BINDA.

Etant constaté en outre l'arrivée en cours de séance de Mlle MARTIN.

x x x

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 H 30 sous la présidence de M. Clément PERNOT, Maire.

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL** :

- . Arrêté concernant la réalisation d'un emprunt de 300000 euros auprès de la Caisse d'Epargne Bourgogne/Franche-Comté.
- . Arrêté du Maire fixant les tarifs applicables en 2012 aux usagers du camping municipal.
- . Arrêté fixant les tarifs applicables aux lecteurs abonnés à la bibliothèque municipale.
- . Arrêté fixant les tarifs de location de l'Oppidum.
- . Arrêté fixant les tarifs de remplacement de la vaisselle mise à disposition dans les salles municipales.
- . Arrêté fixant les tarifs des redevances chauffage et garage des logements "instituteurs".
- . Arrêté fixant les tarifs pour la parution de publicité dans les publications municipales.
- . Arrêté fixant les tarifs des droits de place et d'occupation du domaine public.
- . Arrêté fixant les tarifs du restaurant municipal.
- . Arrêté fixant les tarifs applicables à la location de véhicules et matériel municipaux.

- . Arrêté fixant les tarifs applicables en 2012 pour les locations de chalets au camping municipal.
- . Arrêté fixant les tarifs applicables pour la location des jardins familiaux au lieudit "A la Combe".
- . Arrêté fixant les tarifs applicables aux usagers de la Base de la Roche.

**Renonciation au droit de préemption :**

Propriété de Madame ALLIGIER Marie-Françoise épouse LACROIX  
Section AK n° 189 – Les Forges.

Propriété de Monsieur OZDEMIR Gokhan  
Section AC n° 535 – le Chatelot.

Propriété de la SCI Le Moulin  
Section AK n° 254 – ruelle des Moulins.

Propriété des Consorts GIRARDOT  
Section AS n° 45, 96, 138, 139 – 29 rue L. et G. Bazinet

Propriété de Monsieur et Madame GRENIER Fabrice  
Section BH n° 147 – 43 rue de la Londaine.

Propriété de Monsieur et Madame BERA Stéphane  
Section AV n° 249, 295, 296, 299 (lot n°2) – 39b rue Gédéon David.

Propriété de M. et Mme CLAIROTTE Daniel  
Section AE n° 167 – Champs de la Fin.

Propriété de la SCI LA SELVA  
Section AD n° 435, 601 – 14 bis rue Baronne Delort.

Propriété de M. et Mme BINGOL Erdal  
Section AN n° 11 – 7 rue Léon Blum.

Propriété de Monsieur Gérard THOMAS et Mlle Annie MARTINEAU  
Section AR n° 215 – route de Pontarlier.

Propriété de la SCI ALCO  
Section AR n° 187, 189 – 615 rue René Cassin.

Propriété de Monsieur BEJEANNIN Michel  
Section AL n° 88 – 19 rue Martin Luther King.

Propriété de Monsieur et Madame BILA David  
Section AL n° 152 – 3 rue Marcel Aymé.

Propriété de Monsieur GIRARDET Alain et Madame CORGINI Marianne  
Section BH n° 158 – 3 rue du Pré.

Propriété de Monsieur et Madame DUPREZ Pierre  
Section AC n° 481 – 2 chemin de Mille Ans.

Propriété des Consorts JANIEC  
Section AN n° 11 – 7 rue Léon Blum.

Propriété de la SCI "La Cour Fleurie"  
Section AB n° 182, 310, 314 – 15 avenue de la République.

M. OLIVIER : Pour ce qui concerne la réalisation d'un emprunt de 300.000 €, est-ce qu'il s'agit de celui qui était prévu au budget ? Pourquoi nous est-il présenté maintenant ?

M. BOUVET : Le prêt vient juste d'être débloqué mais c'est bien celui dont nous avons déjà parlé en commission des finances.

M. DUPREZ : On se demandait s'il s'agissait d'un nouvel emprunt dont nous n'aurions pas été informés.

---

## **REMERCIEMENTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES :**

### **. Remerciements :**

Le Conseil Municipal prend connaissance de lettres de remerciements émanant :

- de Mme VANNIER-SIMON, Présidente de la Croix-Rouge :

- . pour la subvention accordée pour l'acquisition de leur nouvelle ambulance ;
- . pour le prêt de la salle du REX pour l'organisation d'un après-midi récréatif ;
- . pour la réfection de la porte de garage de leur local ;

- de Mme COURBET, Présidente du Conseil d'Administration de l'association PRODESSA pour la subvention attribuée par le Conseil Municipal.

### **. Communications Diverses :**

M. PERNOT : Lors du précédent Conseil Municipal, la question des rejets de poussière émanant de la société ARTICA avait été évoquée.

Monsieur CABAUD, dirigeant de la société, a été sollicité afin de fournir des explications.

Il a effectivement été constaté un débordement du bac de stockage situé à l'extrémité de l'usine, notamment lors d'un récent transfert de benne.

En outre, l'usine dispose d'un système d'extraction sur lequel les filtres sont changés tous les quinze jours.

Monsieur CABAUD reconnaît qu'un incident est survenu à l'automne et qu'un dégagement de particules s'est produit à l'extérieur.

La société précise également que les produits de traitement de surface utilisés pour réaliser les finitions des revêtements sont conformes à la norme EN 71/3. Monsieur CABAUD a transmis le certificat de conformité des produits.

-----

M. PERNOT : Les Conseillers Municipaux qui le souhaitent pourront visiter les nouvelles installations funéraires des Pompes Funèbres Générales, à l'entrée du cimetière, le samedi 28 janvier à 11 H.

---

### **ADMINISTRATION GENERALE :**

#### **. Forêts communales : coupes de bois et programme de travaux 2012 :**

Rapporteur : M. BOUVET :

### **DESTINATION DES COUPES DE BOIS :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer les destinations suivantes en ce qui concerne la vente des bois de l'année 2012 :

#### 1) Vente par adjudication générale :

Parcelle 2 (Fresse), 27 (SAPOIS/CUBY), 39 (Stand), pour un volume estimé de 1330 m<sup>3</sup> : vente en bloc et sur pied.

#### 2) Vente par contrat d'approvisionnement :

- Gros bois : parcelle 12 (Curtil) pour un volume estimé de 800 m<sup>3</sup> ;

- Petit bois : parcelles 12 et 34 (Stand), 58 (Mont Rivel) pour un volume estimé de 590 m<sup>3</sup>.

Vente par contrat avec une scierie locale, conformément aux accords passés avec l'O.N.F. au niveau départemental. Au cas où le prix serait estimé insuffisant, ces bois seront vendus, pour ces parcelles, par vente en bloc.

#### 3) Vente amiable des lots de faible valeur :

La vente amiable se fera selon les procédures O.N.F. en vigueur pour les produits de faible valeur (chablis feuillus ou résineux).

#### 4) Chablis :

Les chablis (dégâts du mois de décembre) seront vendus de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement.

### **PROGRAMME DE TRAVAUX :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'autoriser la réalisation des travaux suivants dans les forêts communales pour l'année 2012 :

- travaux sylvicoles dans les parcelles 16 et 67 (création et ouverture de cloisonnements et nettoyage en plein) pour un montant de 13284 € ;

- travaux de maintenance (entretien des bords de voirie) pour un montant de 768 € H.T.

Sur les dix dernières années, les ventes de bois ont rapporté en moyenne 170.000 € par an pour environ 81.000 € de dépenses, soit un bénéfice net d'un peu plus de 88.000 €. Ces résultats semblent confortables mais par rapport à la surface boisée, le rendement n'est que de 112 € l'hectare. Sur certaines parcelles, nous avons très peu de rendement.

Pour ce qui concerne les coupes de bois, la commission a décidé de retrancher 6025 € du montant initialement prévu qui était de 19309 €.

M. OLIVIER : Nous demandons à nouveau que les travaux soient faits proprement par les exploitants forestiers et que les ornières soient rebouchées.

M. PERNOT : Nous avons confié une mission à l'O.N.F. Si les travaux ne sont pas réalisés correctement, nous allons leur faire remonter l'information.

M. BOUVET : Il y a aussi des exploitants privés qui interviennent dans les forêts.

-----

**. Distraction du régime forestier :**

Rapporteur : M. SAILLARD

La commune de CHAMPAGNOLE est propriétaire de la parcelle cadastrée section ZI n° 149 (surface totale de 39 038 m<sup>2</sup>) située sur le territoire de la commune de SIROD. Cette parcelle est contiguë au site de la Source de la Papeterie.

Or, le Syndicat Mixte de la Source de la Papeterie va engager en 2012 d'importants investissements permettant de moderniser les équipements de production d'eau potable; il sera notamment procédé à la démolition de deux réservoirs très anciens et à la construction d'un nouveau réservoir de 2 000 m<sup>3</sup>.

Il s'avère nécessaire de modifier légèrement l'emprise du site actuel appartenant au Syndicat Mixte. Une cession de terrain par la ville devra intervenir prochainement.

Au préalable, il convient de solliciter une distraction du régime forestier pour une partie de cette parcelle cadastrée section ZI n° 149, portant sur une surface de 350 m<sup>2</sup>. Il ne s'agit que d'une bande de terrain limitrophe à la clôture actuelle et ne disposant d'aucun boisement intéressant.

Cette modification permettra une meilleure implantation du réservoir, mais également un recul de la clôture de quelques mètres par rapport au réservoir, ceci pour des raisons de sécurité.

M. DUPREZ : Pouvons-nous savoir ce que signifie exactement le terme "distraction" ?

M. SAILLARD : La forêt est soumise au régime forestier de l'O.N.F. Lorsqu'on veut sortir une parcelle de forêt de la surface qui dépend de l'O.N.F. on appelle cela une distraction. Un arrêté est pris pour que la commune reprenne directement la gestion de la parcelle en question. Des travaux sont prévus sur ce site qui comporte plusieurs réservoirs. Deux sont en très mauvais état et vont être cassés. Il va falloir construire un bassin de 2000 m<sup>3</sup>. Pour ce faire, il faut reprendre une partie de la parcelle boisée. C'est la raison pour laquelle cette parcelle doit sortir du régime forestier. Les bois situés sur cette parcelle ne valent rien et la reprise de cette parcelle n'aura donc pas de conséquences.

M. DUPREZ : Il me semble nécessaire de rappeler qui fait partie du syndicat mixte de la source de la Papeterie.

M. PERNOT : L'usine de traitement de la Papeterie appartient pour 50 % à la commune et pour 50 % au Syndicat des Eaux du Centre-Est. La source quant à elle appartient à la commune.

M. DUPREZ : Nous sommes donc copropriétaires des installations et VEOLIA n'est que le fermier.

M. SAILLARD : Dans un premier temps, il faut procéder à la distraction de la parcelle du régime forestier et ensuite nous vendrons le terrain au Syndicat des Eaux du Centre-Est.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, demande la distraction du régime forestier de la parcelle de terrain nécessaire à l'extension de l'usine de traitement des eaux.

-----

**. Motion sur les modifications horaires des TER :**

Rapporteur : M. PERNOT

La mise en service du TGV Rhin-Rhône le 11 décembre dernier et le projet de cadencement des TER ont bouleversé le trafic ferroviaire sur la ligne CHAMPAGNOLE-BESANÇON (deux changements de trains, horaires tardifs, trajets en autocar, suppression de trains...).

Le Conseil Municipal de CHAMPAGNOLE demande aux responsables de la SNCF et du Conseil Régional d'aménager les horaires aux départs et aux arrivées en gare de CHAMPAGNOLE pour que ceux-ci soient en adéquation avec les horaires professionnels des usagers et qu'ils facilitent la circulation des étudiants et des voyageurs avec des trajets quotidiens directs, permettant notamment d'éviter toute pénibilité aux personnes âgées et handicapées.

Le Conseil Municipal demande d'intégrer une liaison TGV journalière aller / retour ANDELOT – PARIS afin de maintenir et soutenir l'activité touristique, économique et culturelle de la ville de CHAMPAGNOLE et de la Communauté de Communes « CHAMPAGNOLE Porte du Haut-Jura ».

M. DUPREZ : Nous pourrions peut-être proposer cette motion au Conseil Communautaire lors de sa réunion du 31 janvier. Elle pourrait également intéresser les Maires de MOREZ et de SAINT-CLAUDE.

M. OLIVIER : De même que les dirigeants des établissements scolaires concernés.

M. PERNOT : Dans un premier temps, nous proposerons cette motion au Conseil Communautaire et les maires seront invités à la faire voter dans leurs Conseils Municipaux respectifs. Nous la transmettrons également aux responsables d'établissements scolaires.

Dans le même ordre d'idée, je vous informe que j'ai signé, à la demande de Monsieur SERMIER, un courrier à la médiatrice de la S.N.C.F. pour défendre l'arrêt du TGV en gare de MOUCHARD.

---

**JEUNESSE, ANIMATION, COMMUNICATION** :

**. Attribution de bourses jeunes :**

**Rapporteur : M. DUSSOUILLEZ**

La Commission Jeunesse Animation Communication, réunie le mardi 17 janvier 2012, a examiné deux dossiers de bourses « projet jeunes ».

Le premier concerne Mlle PERRARD Aurélie âgée de 24 ans et titulaire d'une licence « Activité et Technique de Communication ». Son projet consiste à rejoindre en tant que bénévole un orphelinat situé au Pérou.

L'action consiste à aider des enfants dans leur scolarité en utilisant notamment les nouvelles technologies. Avant le départ, qui est programmé pour le 18 janvier 2012 pour une durée de cinq mois, Mlle PERARD a réalisé une collecte de calculatrices et une recherche de logiciels pour pallier le manque de matériel. En plus de ses compétences techniques, elle a comme atout la maîtrise de la langue espagnole grâce à une formation acquise dans le cadre du programme Erasmus.

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 2 428 euros dont 1 500 euros de frais de transport.

Au regard de l'intérêt de ce projet, les membres de la commission ont proposé d'attribuer une bourse de 1000 euros.

Le deuxième concerne Mlle GARNIER Charlotte âgée de 24 ans et titulaire d'un diplôme de Conseillère en Economie Sociale et Familiale. Le projet réalisé du 7 au 28 novembre 2011 a été déposé tardivement et n'a pu être examiné précédemment. Cependant, les membres de la commission ont accepté de l'étudier rétroactivement.

L'action a consisté à encadrer de jeunes enfants dans une crèche et à dispenser des cours d'alphabétisation à des groupes de femmes dans un village situé au TOGO. Mlle GARNIER a adhéré à l'association Volontaire Sans Frontière pour intégrer ce programme d'aide humanitaire et pour renouveler prochainement une expérience enrichissante qui l'a motivée.

Le coût du projet a été de 1 045.63 euros dont 609.72 euros de frais de transport.

Au regard des éléments présentés les membres de la commission ont proposé d'attribuer une bourse de 600 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accorder ces deux bourses jeunes.

M. DUPREZ : Sur ces dossiers, nous aurons une synthèse et éventuellement une présentation ?

M. PERNOT : C'est mentionné dans la convention. Les intéressés doivent se tenir prêts à rendre compte de l'action menée.

---

**AFFAIRES SPORTIVES** :

**. Attribution de subventions à l'association "Tour du Jura Organisation" :**

Rapporteur : Mme BAILLY

Sur proposition des membres de la commission Affaires Sportives, réunis le 18 janvier 2012, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 400 euros à l'association "Tour du Jura Organisation" afin d'aider au financement du prochain Marathon Relais de Champagnole qui se déroulera sur la commune le 1<sup>er</sup> septembre 2012.

---

**FINANCES** :

**. Débat d'Orientations Budgétaires :**

Rapporteurs : MM. PERNOT et BOUVET

M. PERNOT :

Chaque année, le Conseil Municipal est amené à débattre des orientations budgétaires de la commune pour préparer le budget de l'exercice en cours.

Il s'agit d'une mesure légale dont vous avez maintenant l'habitude.

La commission des finances s'est réunie le 16 janvier dernier pour préparer ce débat et Monsieur BOUVET va vous le commenter à l'aide du document qui a été transmis à tous les Conseillers Municipaux.

M. BOUVET :

Merci de bien vouloir ouvrir ce document de travail.

**Les perspectives économiques de DEXIA pages 1 à 4 :**

Les perspectives économiques 2012 restent floues et certains économistes n'anticipent pas le retour de la croissance avant le second semestre 2012.

La consommation des ménages augmenterait malgré tout d'un peu plus de 1 % .



Le taux d'inflation devrait s'élever à 1.7 % (pour un peu plus de 2 % en 2011)

Il y a également des incertitudes pour l'investissement productif dont les prévisions oscillent entre + 1.1 % et + 6.9 %.

### Prévisions pour les finances publiques en 2012.

Pour 2012, la situation est paradoxale puisque les taux d'intérêts sont relativement bas (le taux directeur de la Banque Centrale Européenne est à 1 %, et les taux variables entre 1 et 2 %), mais le manque de liquidités des banques fait monter les taux fixes entre 4.5 et 5 %, tout comme leurs marges appliquées sur les taux variables aux alentours des 2 %.

Dernier élément défavorable, l'augmentation continue des produits pétroliers qui ont atteint des records, avec le cumul des tensions géopolitiques au Moyen Orient et en Afrique et la dépréciation de l'euro par rapport au dollar.

Nous sommes encore dans la crise et le plan de rigueur initié par le gouvernement pour diminuer le déficit public engage également les collectivités locales à stabiliser, voire diminuer leur dette.

### Rapport du Trésorier sur le compte administratif 2010 :

Je ne rentre pas dans le détail dont vous avez pu prendre connaissance en feuilletant les pages 5 à 18 et je vous suggère de passer directement page 18 au tableau comparatif des ratios des 8 dernières années.

Par rapport à 2009, les résultats se sont améliorés puisque nous n'avons plus qu'un ratio « en dehors des clous », celui mesurant la capacité d'autofinancement courant.

Malgré tout le ratio est redevenu positif + 3.92 %.

Le coefficient d'autofinancement courant lié à la capacité d'autofinancement se reprend en redescendant à 0.96.

Pour les ratios 3 4 et 5, peu d'évolution. Nous restons en dessous des ratios d'alerte.

La durée de désendettement se réduit et passe de 10.04 ans en 2009 à 6.51 en 2010.

### L'analyse de la dette et les prévisions de la fiscalité :

Page 20 : tableau récapitulatif de l'annuité au 1<sup>er</sup> janvier 2011 avec le classement « Gissler » dans la dernière colonne.

Actuellement, les taux variables oscillent entre 0.5 et 1.7 % avant commission et les taux fixe entre 4.5 et 5 %.

L'annuité prévisionnelle 2012 s'élève à 1 229 459 € et reste stable par rapport à 2011 (1.251 766 €).

L'objectif de ne pas dépasser les 1.3 millions d'€ d'annuité est respecté, tout comme le volume maximum d'emprunt limité à 700 000 € par an depuis 2008 (hors emprunts spécifiques).

Page 21 : répartition par banque et par type de taux.

Nous avons diversifié les banques et sécurisé notre encours sur des taux fixes (75 % de taux fixes en 2012 contre 66 % en 2011).

900 000 € ont été empruntés en 2011 (600 000 € à taux variable à la Banque Populaire et 300 000 € à taux fixe à la Caisse d'Epargne).

Page 22 : évolution de l'annuité de la dette de 2005 à 2014.

La différence entre le montant de l'annuité prévisionnelle 2012 et l'annuité figurant en page 20 provient du provisionnement des pertes de changes inscrit en 2012 (et en 2013, l'emprunt en francs suisses se terminant en 2013).

Page 23 : répartition de l'encours et le classement (critère de la charte Gissler) du stock de dette.

Vous pouvez constater que nous sommes restés prudents puisque 93.5 % de notre encours est classé 1 A.

Les 2 emprunts mal ou pas classés ont des profils différents. Pour l'emprunt 3 E, le gain réalisé depuis sa souscription s'élève à 69 000 €. Naturellement, nous le surveillons de près et nous réagirons si la tendance s'inverse.

Concernant l'emprunt en franc suisse, la hausse du cours du franc suisse (depuis 3 ans) a généré 20 590 € de perte de change en 2011. Malgré cela, et compte tenu d'une part de l'extinction de deux emprunts sur trois (le dernier se terminera l'an prochain) et du blocage du taux de change à 1.20 mis en place par la Banque Centrale Suisse, l'opération restera positive, sur sa durée globale.

Enfin, nous avons, dans le cadre de la gestion active de la dette, cristallisé un contrat à taux variable sur l'euribor en taux fixe à 3.39 % sur sa durée résiduelle (13 ans).

#### Etude de la fiscalité :

Page 25 : simulation à taux constant.

Les bases augmenteront de 1.8 % (contre 2 % en 2011), l'augmentation du produit fiscal serait de 38 842 € .

Encore une fois, vous avez pu constater que le montant des compensations versées par l'Etat diminuera en 2012.

Au risque de me répéter, la seule et unique façon d'augmenter nos ressources fiscales, à taux constant, c'est d'élargir nos bases, en amenant d'autres habitants sur notre ville.

Page 26, on retrouve l'évolution du produit fiscal depuis 10 ans.

Pour terminer, page 29 : évolution des principaux postes budgétaires depuis 5 ans.

J'en tirerai 2 enseignements principaux :

1) Les dépenses de fonctionnement ont baissé en 2011 grâce à nos efforts de gestion

2) Les recettes de fonctionnement n'augmentent pas suffisamment (+ 0.2 % en 2011), sans prendre en compte les loyers de crédits-bails, 196 000 € comptabilisés préalablement en section d'investissement.

Concernant le volet dépenses, nous allons poursuivre nos efforts, même si les charges de personnel risquent de remonter un peu compte tenu du recrutement d'un responsable de la police municipale et du versement d'une nouvelle prime accordée aux agents en fin d'année dernière.

Il nous faudra être encore plus rigoureux dans la gestion de notre patrimoine. Des travaux éco-énergie et la démolition de bâtiments vacants devraient y contribuer

Concernant le volet recettes, nul doute que la concrétisation, dès cette année, des deux projets d'hypermarchés, des éventuels satellites qui viendront s'installer, de la poursuite de la viabilisation du lotissement en Champagne, devraient fortement impacter nos bases fiscales d'ici la fin du mandat.

Nous sommes sur la bonne voie, continuons.

Page 31 : plan de financement prévisionnel 2011-2012 :

C'est un tableau exhaustif que nous avons listé, ce qui vous permettra de bien vous rendre compte de l'importance du programme d'investissement à réaliser et de l'impact sur le financement des ventes de terrains aux grandes surfaces.

Rassurez vous, le BP 2012 ne sera pas un « copier-coller » de ce tableau.

En effet, certaines opérations ont leur financement assuré, je pense en particulier à la construction du centre de distribution de la Poste, financé par un emprunt, lui-même remboursé par les loyers à venir.

D'autres opérations, comme la réalisation de la première tranche du complexe sportif, les rénovations habituelles de bâtiments communaux, le remplacement du matériel et des logiciels, la démolition de bâtiments et le remplacement de la chaudière de la mairie me semblent prioritaires et nécessaires. Des aménagements de rues devraient être financés par la vente de terrains commerciaux.

Pour le reste, nous avancerons avec prudence, en inscrivant les nouveaux projets par décisions modificatives, dès lors que leur financement sera assuré à 100 %.

Voici nos propositions et nous attendons vos remarques afin de préparer le budget pour 2012 dans les meilleures conditions.

M. PERNOT : Nous allons tout mettre en œuvre pour attirer de nouveaux habitants dans notre ville. Si nous prenons les derniers chiffres en notre possession, nous nous apercevons que la baisse tend à s'atténuer :

1990 : 9249 habitants

1999 : 8609 habitants  
2006 : 8135 habitants  
2007 : 8133 habitants  
2008 : 8098 habitants  
2099 : 8088 habitants.

Un effort particulier sera mené pour offrir de nouvelles capacités de logement à notre population et surtout pour accueillir de nouveaux habitants venus de l'extérieur : mise en place de nouveaux lotissements, partenariat avec le Foyer Jurassien qui a la capacité d'investir en proposant à la fois de l'accession à la propriété et du locatif, poursuite de travaux de rénovation des immeubles de l'OPH. Différents programmes d'investissements sont prévus avec la démolition de l'ancien abattoir et dans le quartier des Castors.

L'autre voie dans laquelle nous devons aller, c'est vers le soutien des porteurs de projets économiques. Même si la compétence économique est assurée par la Communauté de Communes, une partie revient à la ville. Il faut accompagner les différents projets lorsqu'il y a possibilité de création d'emplois.

M. SAILLARD : Page 29 on constate une diminution de nos recettes consécutive à l'adhésion à la communauté de communes et à la mise en place de la TPU. On a certainement quelques centaines de milliers d'euros qui manquent à nos recettes. On n'a donc pas à rougir de la prise de compétences par la communauté de communes pour certains dossiers comme le bassin nautique ou la crèche. Autre chose, actuellement, même si l'on entend parler partout de la crise, il faut que les communes telles que CHAMPAGNOLE conservent un budget d'investissement relativement conséquent afin d'éviter une véritable catastrophe au niveau des acteurs économiques comme le bâtiment et les travaux publics avec une augmentation des chômeurs considérable si les communes arrêtaient leurs investissements. Il faut continuer à donner du travail à nos artisans et ne pas sombrer dans la morosité.

M. PERNOT : Le passage à la TPU a eu lieu en 2003. Notre recette en TP a été gelée mais certains investissements dépendent de cette ressource. Pour faire face à ces dépenses, il faut trouver des recettes. La contribution économique territoriale qui remplace la TP est indispensable parce qu'elle génère tous les ans des recettes propres qui nous permettent de nous affranchir de toute dépendance par rapport à l'Etat. Nous devons avoir un secteur d'activité économique dynamique pour maintenir l'emploi sur notre territoire. Sur la deuxième réflexion de Guy SAILLARD, il est clair que l'activité économique de la ville de CHAMPAGNOLE contribue à la bonne santé de nos artisans mais elle ne suffit pas. Dès lors qu'un partenaire économique fort réduit son programme d'investissement, il engendre des conséquences importantes pour les chefs d'entreprise. Les perspectives champagnolaises sont pour eux un rayon de soleil dans une pénombre préoccupante.

M. DUPREZ : On écoute "le Maire Soleil".

M. OLIVIER : En ce qui concerne le crédit-bail, pourrait-on connaître la situation des entreprises qui en bénéficient.

M. BOUVET : Ceux qui restent en cours concernent le Décolletage Jurassien et Jursièges. Tous deux payent régulièrement leur loyer.

M. PERNOT : Des entreprises comme le Décolletage Jurassien sont des entreprises de sous-traitance de très haute performance. Elles ont évolué pour atteindre l'excellence attendue par leurs partenaires. Nous pouvons être relativement sereins face à ces entreprises. Elles peuvent se trouver

dans des situations difficiles. Dans ce cas, elles peuvent s'organiser avec leurs partenaires pour passer les périodes difficiles de la manière la plus efficace possible. Le Décolletage Jurassien a mis en place trois programmes d'aménagements conséquents depuis 10 ans mais l'entreprise a connu quand-même quelques difficultés. A une certaine époque, nous lui avons accordé un délai supplémentaire pour le règlement de ses loyers mais tout est rentré dans l'ordre. La formule du crédit-bail est pour nous une opération blanche et nous suivons les affaires de très près. Nous n'avons pas mis en place de tels programmes à la légère et nous avons hérité du savoir-faire d'André SCHWARTZMANN qui a toujours su prendre un minimum de risques lors de ces opérations.

M. DUPREZ : Félicitations pour la qualité des documents qui nous donnent plaisir à rentrer dans la comptabilité. Pour ce qui concerne DEXIA, avoir ce seul organisme comme référent n'est pas suffisant. Nous traitons avec plusieurs établissements bancaires et il serait intéressant d'avoir également leurs perspectives. Les analyses de DEXIA ne sont pas forcément exceptionnelles et il serait bon d'avoir l'avis des autres établissements bancaires pour avoir une approche un peu plus fine des perspectives économiques. En 2012 nous irons tous voter pour voir les perspectives économiques se mettre en place.

En ce qui concerne la taxe professionnelle, lors de l'intégration de CHAMPAGNOLE dans la communauté de communes, nous avons été deux à voter contre la TPU parce que nous considérons que le taux de la TP était insuffisant. Jean CHARROPPIN partageait notre point de vue. Nous nous retrouvions avec une TP très faible par rapport aux autres villes. La réforme de la TP a permis aux entreprises d'économiser 7 milliards d'euros mais la partie dégagée pour les entreprises est basculée sur la taxe d'habitation. C'est la réforme votée par le gouvernement actuel et nous espérons que des évolutions vont arriver bientôt.

Pour ce qui est de la dette, une dette payée par un tiers reste une dette. Nous aimerions avoir une approche un peu plus juste. On se cache derrière le fait d'avoir des crédits-bails mais même si les loyers des tiers remboursent les emprunts, ils remboursent une dette de la ville.

M. BOUVET : Les ratios sont calculés par la Trésorière. C'est la réalité et cela permet de faire des comparaisons avec les autres villes qui n'ont pas de crédits-bails.

Pour en revenir à la TP, lorsque nous avons intégré la communauté de communes en 2003, le taux de la ville de CHAMPAGNOLE était au-dessus de 7,20 mais c'était une décision de la communauté de communes et nous ne pouvions plus décider d'augmenter. Il aurait fallu le faire avant.

M. DUPREZ : Les mesures prises par la commission des finances sont des mesures de bon sens et nous aurions fait à peu près la même chose. Nous verrons lors de l'établissement du budget les orientations qui seront prises.

M. MATHIEU : C'est intéressant de débattre sur l'analyse des ratios financiers. Il y en a un qui est particulier, c'est celui du potentiel fiscal. Il est pour nous avantageux parce que les analystes financiers disent que la capacité d'augmenter les recettes fiscales est un gage de sécurité pour l'avenir. Il y a deux analyses, l'une financière, l'autre plus économique qui consiste à maintenir le pouvoir d'achat des personnes de la commune. En ce sens, je rejoins la politique qui consiste à essayer d'augmenter le nombre d'habitants. Il faut ajouter quelque chose à ce qui a été dit. Faire venir des habitants, c'est bien mais il faut que ceux-ci restent à CHAMPAGNOLE jusqu'à la fin de leur vie. Les finances doivent se gérer sur une période de 10 ans en faisant venir de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants.

M. SAILLARD : Le reversement de taxe professionnelle par la communauté de communes n'est pas lié au taux actuel de la commune mais au taux que nous avons en 2003 à CHAMPAGNOLE.

M. DUPREZ : D'où l'importance du vote que certains ont fait en 2003. Il aurait fallu anticiper et c'est la raison pour laquelle il ne fallait pas voter n'importe quoi.

M. SAILLARD : Cela n'aurait rien changé au reversement de la communauté de communes à CHAMPAGNOLE.

M. PERNOT : Ce n'est pas la peine de revenir sur le vote de 2003. Il y avait un argument pour rendre le territoire plus attractif pour les entreprises. Allez discuter avec Lionel BAUD, chef d'entreprise de la DIMEP. Le fait d'avoir pu bénéficier d'un taux de TP relativement bas lui a permis de faire des investissements. Il a maintenant plus de 70 salariés à SIROD et le taux de TP assez faible n'y est pas étranger. Ce qu'il est intéressant de constater, ce n'est pas que le taux soit à tel ou tel niveau mais que les recettes propres de la communauté de communes ne cessent d'augmenter d'année en année en nous mettant à l'abri d'une dépendance par rapport aux recettes de l'Etat. Nous avons de plus en plus de recettes qui s'appuient sur nos acteurs économiques. Tant que je serai Président de la Communauté de Communes et Maire de la ville, dès lors que des projets seront sources de recettes pour les collectivités, je ne laisserai pas passer de telles occasions.

Il faut retenir que nous avons un niveau de richesses suffisamment important pour avoir pu, dans un contexte relativement difficile et grâce à l'implication de nos personnels, obtenir une diminution des coûts de fonctionnement. Nous avons donc décidé de donner au personnel un juste retour des choses en pérennisant la situation de personnes en situation précaire et en donnant une nouvelle prime aux agents au moment des vacances. Comme le dit Jean-Louis DUPREZ, derrière ces choix budgétaires se traduit le budget primitif sur lequel nous aurons encore l'occasion de débattre. Nous sommes sur des prévisions de plus de 5 millions d'investissements. Il y aura certainement des arbitrages à effectuer mais nous aurons la chance de bénéficier de recettes nouvelles pour continuer l'effort de modernisation de notre cité.

Après avoir entendu les explications détaillées de Monsieur BOUVET, Adjoint délégué aux finances, et de différents intervenants, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2012, conformément à la loi n° 92.125 du 6 février 1992.

-----

**. Subventions clubs de football et de rugby :**

Rapporteur M. BOUVET

Concernant les subventions, il est rappelé que le Conseil Municipal avait décidé, suite à une remarque de la Chambre Régionale des Comptes, de conclure des conventions d'objectifs et de moyens avec les clubs de rugby et de football ; conventions ayant pour objet de promouvoir l'image de CHAMPAGNOLE, de permettre le maintien des labels "école de rugby" et "école de foot" délivrés par leurs fédérations respectives.

Celles-ci avaient été conclues pour une durée de trois ans, renouvelable chaque année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme qu'il était bien convenu que ce renouvellement intervenait par tacite reconduction.

M. OLIVIER : Ce n'est pas nécessaire de les repasser en commission ?

M. PERNOT : Il s'agit juste de préciser que le renouvellement se fait par tacite reconduction.

-----

**ADMINISTRATION GENERALE** :

**Personnel Communal – modification du tableau des effectifs** :

Rapporteur : Mlle MARTIN

Régulièrement, le tableau des effectifs du personnel communal doit être modifié pour tenir compte des besoins de la collectivité dans l'organisation de ses services. Des modifications sont proposées au sein de l'école municipale de musique et de danse, après avis favorable de la commission de l'administration générale réunie le 23 janvier dernier.

<b>Professeur</b>	<b>Situation actuelle</b>	<b>Situation proposée</b>	<b>Objet</b>
Mme Fabienne BERTHET	Emploi contractuel	Emploi permanent à temps incomplet 10/20 <sup>ème</sup> (emploi de titulaire)	Inscriptions sur la liste d'aptitude d'adjoint d'enseignement artistique.
M. Bruno PECHOUX	Emploi permanent à temps incomplet 15/20 <sup>ème</sup>	Emploi permanent à temps incomplet 18/20 <sup>ème</sup> .	Suite aux responsabilités confiées à l'intéressé depuis la rentrée 2010/2011.

Mme GUICHARDIERE : Ces deux personnes sont au courant de leur promotion ?

Mlle MARTIN : Mme BERTHET nous a fait savoir par courrier qu'elle avait réussi son examen et est dans l'attente de cette modification.

Mme GUICHARDIERE : Il n'y a pas de modification de son nombre d'heures ?

Mlle MARTIN : Elle effectue toujours 15 heures mais est titularisée sur 10 heures.

Mme GUICHARDIERE : Est-ce que vous avez des informations concernant la direction ?

M. PERNOT : M. SAMSON vient de nous rendre son rapport. Il faut que nous en prenions connaissance et il sera discuté en commission. Je dois relire le texte et rencontrer à nouveau M. SAMSON.

M. SAILLARD : Quel instrument enseigne Mme BERTHET ?

Mlle MARTIN : Flûte traversière.

M. PERNOT : Elle a relancé la classe de flûte derrière Monsieur JACQUOT avec succès. Il fallait faire un effort pour la maintenir dans ce poste parce qu'elle est très appréciée de ses élèves.

M. SAILLARD : Je suis tout à fait d'accord car c'est un instrument d'harmonie. J'aurais peut-être voté contre pour un autre instrument.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ces propositions et décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en conséquence.

---

## **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBAIN ET DEVELOPPEMENT DURABLE** :

### **. Annulation d'une vente de terrain :**

Rapporteur : M. SAILLARD

Dans sa séance du 26 janvier 2011, le Conseil Municipal avait approuvé la vente d'un terrain à bâtir dans le lotissement En Champagne à Madame Audrey MAINET (lot n° 15).

Madame MAINET a fait connaître par courrier son intention de renoncer à cette acquisition et à son projet de construction.

Nous vous proposerons à nouveau la vente de ce terrain prochainement parce qu'il y a une liste d'attente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'annuler la décision du 26 janvier 2011 relative à la vente du lot n° 15 et de procéder au remboursement de l'acompte de 5 % versé par Madame MAINET.

-----

### **. Cession de terrain à la SARL "CRIDIS" (LECLERC) :**

Rapporteur : M. PERNOT

Le 20 mai 2010, le Conseil Municipal, après deux séances de travail les 17 février et 26 avril consacrées à l'urbanisme de la ville, avait émis, après un vote à bulletin secret, un avis favorable à l'implantation de l'enseigne E. LECLERC sur des terrains situés rue Clémenceau, dont une parcelle de terrain d'environ 40 ares appartenant à la commune.

Il était précisé dans cette délibération qu'un vote favorable entraînait, pour les projets concernés, décision de leur céder ultérieurement les parcelles de terrain communal nécessaires à leur implantation.

Les responsables du projet viennent de faire connaître leur intention de formaliser cette cession de terrain.



Mme RAME : Je souhaiterais que dans la délibération soient mentionné le nombre de voix pour, contre et d'abstentions lors des votes pour les installations d'hypermarchés.

M. PERNOT : Je ne me rappelle plus du vote mais nous mentionnerons les résultats du vote dans le compte-rendu comme vous le souhaitez. Ce vote n'avait pas une valeur absolue car seul le Maire pouvait se prononcer mais j'avais souhaité un débat au Conseil Municipal à ce sujet. Tout le monde a pu s'exprimer et nous ne manquerons pas de rappeler le résultat de ce vote.

Mme RAME : Je regrette aussi que nous n'ayons pas eu de débat public par rapport à ce sujet.

M. PERNOT : Le débat public dans un tel contexte n'est pas forcément une bonne chose et risque de créer une polémique où il n'y en a pas. Les élus municipaux sont là pour prendre leurs responsabilités. J'ai voulu un vote à bulletin secret et je n'ai donné aucune instruction de vote à quiconque. Chacun devait voter en son âme et conscience au sein du Conseil Municipal qui est représentatif de la population. Un débat public n'aurait rien apporté de plus.

M. DUPREZ : Si la SARL CRIDIS achète le terrain à la commune, cela veut dire qu'elle va acheter l'autre partie. La ville a dû être interpellée par rapport au droit de préemption. Est-ce que c'est le cas ?

M. SAILLARD : Ce n'est pas encore passé en commission.

M. DUPREZ : On peut donc dire que l'autre terrain n'est pas acheté à l'heure actuelle.

M. PERNOT : Il y a une promesse de vente. Dans le cadre du contrat synallagmatique, il y a force de vente dès lors que l'acheteur dépose l'argent. Nous vendons le terrain de 4630 m<sup>2</sup> au prix de 420.000 € ce qui ne correspond absolument pas à l'estimation des Domaines qui était de 55.000 €. C'est le fruit des tractations pour que ces installations ne coûtent rien au contribuable mais au contraire puissent profiter à l'ensemble de la population.

Mme GUICHARDIERE : Tous les trottoirs et les aménagements autour de ces constructions seront à la charge de la commune ? Cela n'avait pas été précisé au départ.

M. BOUVET : Sur son terrain, c'est l'entreprise qui réalise les travaux.

Mme GUICHARDIERE : Est-ce qu'il y a des travaux à la charge de la commune ?

M. SAILLARD : Le montant de la vente des terrains permettra à la commune de réaliser les travaux nécessaires dans la rue Clémenceau.

Mme RAME : Cet argent ne va pas servir à redynamiser le centre-ville.

M. PERNOT : Il va servir à prévoir des aménagements qui vont permettre une organisation intelligente des liaisons entre la zone commerciale et le centre-ville de sorte que la zone de chalandise qui va passer de 20.000 à 35.000 personnes puisse profiter à l'ensemble des acteurs économiques de la ville. Je crois que nous allons réussir sur cet objectif et je ferai un état des lieux de la situation du commerce à CHAMPAGNOLE de sorte qu'on puisse mesurer demain les effets positifs de cette nouvelle arrivée de consommateurs sur CHAMPAGNOLE. Cet état des lieux sera fait par un cabinet indépendant et mesurera les résultats positifs ou négatifs mais je pense qu'ils seront positifs car on part d'une situation catastrophique.

M. OLIVIER : Nous souhaitons un vote à bulletin secret sur cette question.

M. PERNOT : Je ne le souhaite pas. Lorsqu'on vote à bulletin secret, on part du principe que l'on s'interdit de commenter le vote. Ce point a été dérogé dans un article de votre groupe. Par contre, s'il y a plus d'un tiers des membres qui demandent le vote à bulletin secret, il n'y aura pas de problème.

Si le vote du Conseil Municipal est positif, j'irai signer chez le notaire quand tout sera en place pour mener la transaction. Je ne déplacerai que lorsque le chèque sera déposé. Il n'y aura pas de conditions suspensives, soit ils prennent, soit ils ne prennent pas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins 4 voix contre (Mmes JEUNET, GUICHARDIERE, RAME, M. BESSOT(p)) décide de céder à la SARL "CRIDIS" (enseigne E. LECLERC), rue du Ladhof 68000 COLMAR, dont les co-gérants sont Messieurs Daniel PRUNIER et Jean Luc GOETZMAN (ou toute autre personne morale ou physique pouvant s'y substituer), la parcelle de terrain communal cadastrée section AR n°47, d'une surface de 4630 m<sup>2</sup>, pour un montant total de 420.000 € H.T., somme supérieure à l'évaluation du service des Domaines (55.000 €) et autorise le Maire à signer l'acte notarié relatif à cette transaction immobilière.

Il est précisé que la T.V.A. sera calculée à la marge ou/et sur le prix en fonction de l'origine des parcelles cédées.

-----

. *Cession de terrain à la SCS "CHAMDIS" (SUPER U) :*

Rapporteur M. PERNOT :

Le 20 mai 2010, le Conseil Municipal, après deux séances de travail les 17 février et 26 avril consacrées à l'urbanisme de la ville, avait émis, après un vote à bulletin secret, un avis favorable à l'extension et au transfert de l'enseigne "SUPER U" de la rue Baronne Delort sur les terrains situés à proximité de l'ancienne cimenterie, entre la déviation de la RN5 et de la rue Cassin, terrains appartenant à la Communauté de Communes "CHAMPAGNOLE/Porte du Haut-Jura" et à la commune de CHAMPAGNOLE.

Il était précisé dans cette délibération qu'un vote favorable entraînait, pour les projets concernés, décision de leur céder ultérieurement les parcelles de terrain communal nécessaires à leur implantation.

Mme FUSARO vient de faire connaître son intention de formaliser cette cession de terrain.

Une partie des terrains appartient à la communauté de communes et fera l'objet d'un échange avec Mme FUSARO de sorte que la communauté de communes puisse récupérer le terrain situé sur la zone industrielle. Il restera une partie qui sera vendue pour 510.000 €.

Pour conclure sur ces dossiers qui ont animé la vie locale depuis quelques mois, j'espère qu'ils continueront à l'animer mais de manière positive car je crois qu'il faut penser à tous les effets bénéfiques que vont générer ces investissements sur notre ville. Je vous demande d'aller rencontrer les chefs d'entreprise, en particulier dans le BTP, qui voient ces investissements d'un œil positif, comme un substitut aux marchés publics défaillants. Le Directeur de SANIJURA attend également ces

nouvelles installations pour développer certains investissements. Il y aura également des effets bénéfiques sur un certain nombre de commerces déjà installés dans la zone et qui souffrent du manque d'une enseigne "locomotive" sur ce secteur.

Pour ce qui concerne les commerces du centre-ville, un groupe de travail pourra être mis en place pour prendre des dispositions nécessaires à leur développement. L'idée de faire des investissements sur le crassier pour l'installation d'un parking va donner de meilleures conditions d'accueil pour les 15000 consommateurs supplémentaires sur notre zone de chalandise. Des projets sont en cours de réflexion et nous continuerons à travailler pour que le centre-ville ne soit pas oublié. Je pense que ces nouvelles enseignes permettront également de redynamiser le centre-ville. Nous devons aussi réfléchir sur le devenir du bâtiment acheté à la Poste et nous pouvons parvenir à quelque chose de bien si tout le monde travaille de manière positive. A ces nouvelles enseignes vont également se joindre d'autres satellites qui vont créer une dynamique supplémentaire. Il y aura peut-être une autre C.D.A.C. pour les nouvelles enseignes. J'espère qu'ainsi nous passerons ces années difficiles sachant que nous avons des échos favorables de la part de certaines entreprises, même si KOHLER a diminué ses investissements pour 2012. Il y a d'autres projets en cours et l'arrivée des grandes enseignes peut donner de l'espoir à l'ensemble des Champagnolais et des habitants du territoire. Nous essaierons de continuer à attirer les populations, vecteurs de bonne santé pour la ville et la communauté de communes. Il faut voir l'aspect positif des choses même si je ne conteste pas l'aspect dogmatique. Certains sont contre ce système de distribution mais si je vous sors la liste des investissements de ce type réalisés sur l'ensemble du territoire jurassien je m'interroge car il n'y a eu de la contestation que sur CHAMPAGNOLE. Depuis 2008, si on regarde l'ensemble des investissements réalisés sur le département du Jura, il y avait de quoi animer une association qui veut lutter contre ce mode de distribution. J'aimerais savoir pourquoi ces contestations se concentrent sur CHAMPAGNOLE. Cela m'agace prodigieusement et j'ai des adresses à leur proposer pour mener des combats. Quand je vois la Confédération Paysanne qui s'acharne sur CHAMPAGNOLE alors que je ne les ai jamais entendu s'exprimer sur les 80 hectares de bonnes terres agricoles de la plaine de DOLE où a été construite l'entreprise INNOVIA ni sur les 30 hectares situés à COURLAOUX. J'invite donc le responsable de l'association à oublier CHAMPAGNOLE et à aller voir dans d'autres secteurs.

M. DUPREZ : La modération est nécessaire sur ce sujet, y compris dans les propos qui laisseraient penser que CHAMPAGNOLE va connaître un eldorado économique. N'oublions pas que ces grandes enseignes viennent souvent avec leurs propres entreprises et j'ose espérer que les artisans locaux pourront y participer.

M. PERNOT : J'ai demandé aux enseignes et à LECLERC en particulier de s'engager à consulter les entrepreneurs locaux sur chacun des lots inscrits dans les appels d'offres et à les solliciter de manière privilégiée. C'est ensuite la concurrence qui va jouer. Ceci étant, je ne me fais pas d'illusion non plus. Tout ne sera pas fait par les entreprises champagnolaises mais ces travaux généreront malgré tout une activité non négligeable pour d'autres : restaurants, commerces... Il y a un autre point sur lequel je ne vais pas m'étendre, c'est le nombre de CV que j'ai reçus pour les transmettre aux différentes enseignes et aux magasins satellites. Lors de l'inauguration de Pôle Emploi, nous avons décidé de collaborer pour mettre en place des cellules de recrutement afin d'anticiper les besoins de formation du personnel de sorte que dès l'instant où ces commerces ouvriront, ils puissent s'appuyer sur du personnel local. J'évalue à environ 120 à 130 les emplois créés. Affaire à suivre de manière attentive.

M. MATHIEU : Sur le plan social, on s'aperçoit que beaucoup de distributeurs d'aide aux personnes les plus démunies comme les restos du Cœur ou l'épicerie sociale fonctionnent avec des dons provenant des grandes surfaces. Celles-ci peuvent donc participer au soulagement des déficiences alimentaires de certains habitants. J'ai également des personnes qui viennent me voir et qui attendent

avec impatience l'ouverture de ces grandes surfaces pour essayer de retrouver un emploi pour redémarrer dans la vie active.

M. DUPREZ : Je pense qu'il serait intéressant que l'on discute de ces choses là. Les grandes surfaces de CHAMPAGNOLE qui donnent à ces institutions les denrées qui arrivent à la limite de la date de péremption ne sont pas nombreuses car certaines préfèrent verser de l'eau de Javel sur les denrées pour qu'elles ne puissent pas être récupérées. Ce serait bien si ces dernières pouvaient faire preuve de civisme et de solidarité à ce sujet.

M. MATHIEU : On montera au créneau dans ce domaine.

M. DUPREZ : C'est inadmissible.

M. CUSENIER : Ce n'est pas forcément les patrons des magasins qui sont responsables mais leur direction qui les oblige à agir ainsi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins 4 voix contre (Mmes GUICHARDIERE, JEUNET, RAME, M. BESSOT(p)), décide de céder à la SCS "CHAMDIS" (enseigne SUPER U), 3 rue Baronne Delort 39300 CHAMPAGNOLE, dont la gérante est Madame Simone FUSARO (ou toute autre personne morale ou physique pouvant s'y substituer), les parcelles de terrain communal cadastrées section AS n° 222, 274p, 292, d'une surface totale de 16.380 m<sup>2</sup>, pour un montant total de 700.000 € H.T., somme supérieure à l'évaluation du service des Domaines (62.070 €) et autorise le Maire à signer l'acte notarié relatif à cette transaction immobilière.

Il est précisé que la T.V.A. sera calculée à la marge ou/et sur le prix en fonction de l'origine des parcelles cédées.

---

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- M. DUPREZ : Je tiens à remercier la presse puisque grâce à elle nous avons appris qu'il y avait des négociations entre l'OPHLM et le Foyer Jurassien. A ma connaissance, le Conseil Municipal n' jamais mandaté nos représentants pour entamer des négociations et il est écrit dans l'article de journal que des négociations sont engagées. Il serait intéressant que le Conseil Municipal en discute.

M. PERNOT : Si certains prennent leurs désirs pour des réalités et s'adressent à la presse, je n'y peux rien. Si des journalistes emportés par la passion de leur métier écrivent de tels articles, je n'y peux rien non plus. Cette information m'a surpris autant que vous et je suis tombé des nues. J'ai reçu un courrier signé de Jean-Yves MATHIEU, Président de l'O.P.H. et de Lucien PAULIN, Président du Foyer Jurassien où il est d'abord question de définir la relation entre les deux organismes pour ce qui concerne la direction commune. Dans une deuxième partie, il est précisé qu'un rapprochement pourrait être envisagé. Cette lettre est la première étape d'un débat. J'ai reçu Lucien PAULIN et Jean-Yves MATHIEU. Je leur ai dit que cette lettre serait prochainement examinée par la Municipalité avant que nous engagions si nécessaire une démarche plus soutenue avec des réunions de travail. Vu l'importance du sujet, il faut prendre des précautions dans cette affaire.

-----

- M. DUPREZ : Concernant les fermetures de classes, ce ne sont pas de fausses informations puisqu'elles viennent du Rectorat. CHAMPAGNOLE risque d'être touchée sur une classe.

Quand va se réunir la commission car de nombreux bruits circulent à ce sujet et nous sommes dans l'incapacité de répondre ? Là aussi, le débat est nécessaire, voire essentiel. J'espère qu'on en discutera avant que la décision soit définitive.

M. PERNOT : L'an dernier, nous avons engagé des discussions avec les directeurs d'école concernant un travail de prospection sur les aménagements à envisager en terme de vie scolaire sur l'ensemble de la ville. Un début de synthèse a vu le jour avec l'idée qu'il fallait conserver deux maternelles, une dans le quartier de Valentenouze et une qui pourrait se situer entre Hubert Reeves et le centre-ville et trois écoles élémentaires : Jules Ferry, centre-ville et secteur du Boulevard. Il faudrait revoir le découpage des secteurs de la ville pour redistribuer efficacement les effectifs entre les différentes écoles. J'avais demandé à Monsieur MENIGOZ, Inspecteur de l'Education Nationale, de me faire un courrier résumant cette synthèse qui a été mise en place en collaboration avec les directeurs d'école pour engager le débat et anticiper de nouvelles constructions si nécessaire. J'ai reçu un courrier le 14 novembre. Le 16 novembre, deux conseils d'école ont pris fin de manière hâtive sous prétexte que la municipalité n'avait pas pris de décision. J'ai réagi en écrivant à l'Inspecteur à ce sujet car je ne pouvais pas prendre de décision avant d'avoir reçu son courrier.

D'autre part, depuis un certain nombre de mois, je suis alerté sur la situation du SIVOS de la Fresse. Le Conseil Municipal d'EQUEVILLON a souhaité se retirer du SIVOS suite à un projet de construction d'un nouveau groupe scolaire. En tant que Conseiller Général, je me suis battu aux côtés du SIVOS de MONTROND et de celui du Plateau pour que l'on ne me fasse pas le procès d'une quelconque tentative de récupération des enfants pour les écoles de CHAMPAGNOLE. Je préfère que les enfants aillent dans l'école de leur village plutôt que de passer du temps dans les bus. Cela fait faire des économies au Conseil Général. Si demain, le SIVOS de la Fresse ne peut plus mettre en place son projet, cela peut avoir des répercussions sur nos écoles. Je vais attendre que les personnels de l'Etat m'invitent à participer à des réunions et nous verrons à ce moment là les meilleures décisions à prendre pour répondre aux besoins scolaires de nos enfants.

M. DUPREZ : Donc la commission attend aussi.

M. PERNOT : Je ne veux pas prendre des initiatives pour lesquelles nous risquons d'avoir des retours de bâton. Je souhaite que l'Etat, les directeurs d'école et l'Inspecteur prennent leurs responsabilités et je les accompagnerai dans leurs demandes.

-----

- M. DUPREZ : Les voitures qui empruntent la rue Gédéon David roulent très vite et je l'ai déjà signalé plusieurs fois. Les riverains laissent même leurs voitures devant les maisons pour faire ralentir la circulation. De plus, certains empruntent cette rue pour arriver à la déviation et il y a un trafic important. Que peut-on faire avant qu'il y ait un accident ?

M. SAILLARD : On pourrait installer des ralentisseurs mais dans la plupart des cas, ceux qui les ont réclamés viennent ensuite nous demander de les enlever car le système est trop bruyant.

M. PERNOT : Est-ce que vous avez des retours sur les nouveaux types de ralentisseurs qui sont installés à certains endroits.

M. SAILLARD : Ce sont des coussins berlinois. Il faut attendre car cette rue va être réaménagée dans l'avenir.

-----

M. DUPREZ : Dans le même ordre d'idées, je rappelle que j'avais déjà attiré votre attention sur les dangers des piétons qui montent en direction d'EQUEVILLON car la route n'est pas sécurisée et la circulation dense et rapide.

M. PERNOT : Il faut effectivement que l'on trouve une solution à ce sujet.

M. SAILLARD : Il y a une bande de terrain réservée le long de la route d'EQUEVILLON mais il faut savoir s'il s'agit d'un problème communal ou intercommunal.

M. DUPREZ : Il ne faut pas attendre qu'il y ait un accident pour savoir qui est compétent.

-----

- Mme GUICHARDIERE : Le problème est le même rue Bazinet. Serait-il possible de mettre des panneaux d'interdiction de dépasser car depuis la mise en place du nouveau rond-point les voitures doublent n'importe où. Il faut également mettre un rappel de limitation de vitesse à 50 km/h.

-----

- Mme GUICHARDIERE : Un problème s'est posé un samedi matin pour une personne âgée résidant dans l'immeuble de la Caisse d'Epargne qui ne pouvait pas rentrer dans le parking de sa résidence à cause du marché. Elle a dû emprunter la rue à contresens et a été verbalisée par la Police Municipale. Il faudrait prévoir un passage pour que les riverains puissent rentrer ou sortir de chez eux.

M. PERNOT : L'échafaudage le long de la Mairie va prochainement être démonté ce qui va régler une partie du problème.

-----

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 21 H 55.

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

**Pierre BINDA**

**Clément PERNOT**  
Conseiller Général